



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 113862

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les postes ouverts au CAPES et à l'agrégation. Il désire connaître ses intentions concernant l'année prochaine.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions pédagogiques. Le volume global de postes offerts aux concours pour la session 2012 reste stable par rapport à la session 2011. Les postes offerts aux concours du CAPES et de l'agrégation sont en augmentation de 1,4 % par rapport à 2011. Les concours de l'agrégation connaissent une hausse de près de 5 %. En tout état de cause, les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants sont réexaminées chaque année. Elles feront donc l'objet d'une nouvelle analyse des besoins dans le cadre de la préparation de la session 2013.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113862

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7529

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13079